



## **Règlement spécifique Championnat de France de Voile « Classiques » Tour Laser 2011**

### **1. TEXTES**

Le **Championnat de France de Voile « Classiques » Tour de la Classe Laser** est régi par le Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour et la présente convention qui vaut règlement spécifique. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable de la **FFVoile**.

Le Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour est joint à la présente.

### **2. CALENDRIER**

Conformément au Règlement, le Championnat de France de Voile « Classiques » Tour Laser, comporte 3 étapes.

#### **Etapes 2011**

Nom des étapes	Dates	Club	Lieu	Coef.
Régate Nationale	2-5 juin	CN Fouesnant Cornouaille	Fouesnant	Coef. 1
Internationaux laser	11-14 juillet	CV Hourtin Médoc	Hourtin	Coef. 1
Grand Prix International	30 oct - 2 nov	COYC Hyèrois	Hyères	Coef. 1

### **3. ATTRIBUTION DU TITRE**

Seront déclarés :

CHAMPION DE FRANCE DE VOILE SOLITAIRE LASER STANDARD OPEN

CHAMPION DE FRANCE DE VOILE SOLITAIRE LASER RADIAL MASCULIN

CHAMPIONNE DE FRANCE DE VOILE SOLITAIRE LASER RADIAL FEMININ

Pour chaque titre, le barreur qui aura obtenu le plus petit nombre de points au classement réalisé selon les articles VI et VII du Règlement du Championnat de France de Voile « Classiques » Tour et prenant en compte les coefficients définis pour chaque étape à l'article 2 de cette convention.

L'article VI 1.b sera appliqué (2 étapes prises en compte sur les trois inscrites au Championnat de France de Voile « Classiques » Tour).

### **4. DOTATION EN PRIX**

Les 3 premier(e)s barreurs de chaque série se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront au siège de la FFVoile au moment du salon nautique.